

# Cénac

Infos

&gt; Mars 2015

## Apprenons à respecter notre environnement

### Éditorial

#### Parlons budget !

Le budget 2015 nous engage tous dans une gestion rigoureuse tout en portant l'empreinte de nos investissements qui seront majoritairement dédiés à des travaux conséquents de rénovation de l'école communale. La première tranche prévue cette année concernera le changement des menuiseries et huisseries des classes et parties communes, ainsi que l'isolation thermique des bâtiments.

Rigueur ne signifie pas austérité ! Nous confirmerons en 2015 notre volonté de contribuer à l'animation du village, avec des moments conviviaux et chaleureux pour célébrer l'arrivée du printemps. Un nouveau rendez-vous s'installe à Cénac, « Nature et petites bêtes » pour tous les habitants qui ont envie de partager leur savoir-faire et la magie de leurs mains vertes. Et n'hésitons pas à rappeler l'engagement de la commune dans la démarche d'une gestion différenciée de nos espaces boisés et enherbés avec un petit rappel du bon usage des produits phytosanitaires.

Profitons de « l'allongement des jours » pour venir écouter des concerts de musique, de chant choral, partager des moments festifs avec nos associations... Vous n'aurez que l'embarras du choix en consultant l'agenda communal sur ce journal, sur le panneau lumineux, sur notre nouveau site : [www.mairiedecenac33.fr](http://www.mairiedecenac33.fr).

Enfin, je souhaiterais saluer respectueusement, trois cénacais qui ont consacré une part importante de leur vie à un engagement total au service des habitants de notre commune. Je remercie chaleureusement Mr Gérard Pointet et Mme Simone Ferrer, tous deux anciens maires de Cénac. Je leur remettrai le titre de Maire Honoraire le 3 avril. Et j'associe, dans ces témoignages de reconnaissance, Mr Jean-Pierre Couthouis, médecin dévoué de notre village pendant 38 ans, qui prend une retraite bien méritée.

Catherine Veyssy,  
Maire de Cénac

Visitez votre nouveau site internet  
[www.mairiedecenac33.com](http://www.mairiedecenac33.com)

### À lire dans ce numéro



Présentation  
du budget 2015



Hélène Jacquet  
aux Acacias



Le repas des aînés

## BUDGET 2015

# Rigueur n'est pas austérité

Adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 19 mars, le budget 2015 ne prévoit pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux.

**C**e budget s'inscrit dans un **contexte de rigueur** dû à la **baisse des dotations État** combiné à un **accroissement de dépenses nouvelles considérées comme obligatoires** telles que la mise en œuvre des rythmes scolaires (sur une année pleine), le **transfert de l'instruction du droit des sols** que l'État n'assurera plus à partir de juillet 2015. ... Pour autant, notre commune est **attractive**. Elle est engagée dans une démographie

dynamique avec un léger accroissement du nombre d'habitants. Cela a pour effet de générer une recette fiscale supérieure à celle que nous escomptions (781 112 €). Donc, au chapitre des bonnes nouvelles pour les cénacais, c'est que, pour la **6<sup>ème</sup> année consécutive, nous n'augmentons pas les taux des impôts locaux pour la part communale**.

Ainsi en n'augmentant pas les impôts, en constatant que l'un des 3 emprunts de

la commune s'achève cette année, nous pourrons mener de nombreuses actions en droite ligne avec le sens de notre engagement public : **contribuer à soutenir et à développer tout ce qui crée du lien social**, tout ce qui favorise la relation à l'autre, quel que soit son âge, du plus jeune au plus âgé. **L'enfance et la jeunesse** seront l'une de nos priorités avec un programme d'investissement conséquent sur notre école communale.

## Dépenses de fonctionnement : 2 073 232,43 €

■ Virement à la section d'investissement :	850 692,06 €
■ Charges de personnel :	568 400 €
■ Charges à caractère général :	438 045 €
■ Autres charges de gestion courante :	216 095,37 €

## Recettes de fonctionnement : 2 073 232,43 €

■ Impôts et taxes :	885 193 €
■ Excédent 2014 :	539 309,43 €
■ Dotation et participations :	306 690 €
■ Produits exceptionnels :	250 000 €
■ Produits et services :	76 540 €
■ Atténuation de charges :	10 000 €
■ Autres produits :	5 500 €

Cette année, nous proposons une **première tranche de travaux sur les bâtiments de l'école** pour améliorer les conditions d'accueil de nos enfants. Ce programme sera complété par une **2<sup>ème</sup> tranche** inscrite au budget 2016.

Les animations proposées dans le cadre des rythmes scolaires, en cours d'évaluation, seront reconduites dans un souci continu d'amélioration grâce à la qualité des intervenants et l'originalité des activités proposées. Rappelons que le choix de Cénac a été de proposer des **activités TAP gratuites** pour les familles. Une enveloppe budgétaire est également prévue pour en-

courager les jeunes Cénacais à s'engager dans des projets pour la commune.

Un programme riche en animation est aussi au menu cette année : **reconduction de la Fête de la Musique et de la Fête des Vendanges** qui ont connu, toutes les deux, une première édition en 2014 fort réussie. L'accès à la culture pour tous, partout, trouvera une large place avec le **Festival de Jazz** qui passe sous statut associatif, des expositions et rencontres thématiques autour des arts plastiques, une grande première aussi avec la **1<sup>ère</sup> édition du Festival international de chorales « Eufonia »**. Se rajouteront de nouvelles animations en 2015 dans le **Bois de**

**Desfonseau**, autour de la Roseraie avec une journée « **Nature et Petites Bêtes** ».

S'agissant des associations, nous mettons un point d'honneur à maintenir nos subventions de fonctionnement dans les mêmes montants que les années précédentes. Les associations ne peuvent pas être des variables d'ajustement car elles sont une richesse qu'il nous faut encourager en saluant toujours plus l'engagement des bénévoles.

Cette année, notre accompagnement sera formalisé dans des **conventions d'objectifs et de partenariat**.

## Dépenses d'investissement : 1 378 992,62 €

■ Convention Aménagement de Bourg :	463 000 €
■ Travaux bâtiments :	261 094 €
■ Report 2014 :	252 980,62 €
■ Voirie communale :	115 000 €
■ Plaine des sports :	90 042 €
■ Mobilier et outillage voirie :	69 210 €
■ Éclairage public :	59 600 €
■ Emprunt :	32 140 €
■ Travaux cimetière :	25 000 €
■ Dépenses imprévues :	10 926 €

## Recettes d'investissement : 1 378 992,62 €

■ Autofinancement :	850 692,06 €
■ Subventions :	203 859 €
■ Excédent de fonctionnement capitalisé :	253 930,56 €
■ FCTVA :	50 511 €
■ Taxe d'aménagement :	20 000 €

*L'information et la relation aux habitants demeurant toujours notre préoccupation première, voici quelques éléments de comparaison sur la situation financière de notre commune, au 31 décembre 2014, par rapport aux autres communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau national :*

	Cénac (budget total)	Cénac (par habitant)	Communes Gironde (par habitant)	Communes France (par habitant)
<b>Fonctionnement</b>				
Recette - Produits Impôt locaux	874 550 €	457 €	268 €	288 €
Dépenses - Charges de personnel	515 193 €	269 €	277 €	257 €
<b>Dettes</b>				
Encours total dette au 31 décembre 2014	137 746 €	72 €	419 €	589 €
Annuités dettes bancaires et assimilées	37 134 €	19 €	60 €	86 €

## ENVIRONNEMENT

## Gestion Différenciée Ecophyto 2018



Suite au Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018, prévoit une réduction de 50 % des phytosanitaires\* en 10 ans.

**P**our les collectivités, cela se traduira par une réglementation renforcée, et par des restrictions d'utilisation sur les espaces publics.

La commune de Cénac a donc fait le choix, depuis quelques années déjà, de s'orienter vers le « Zéro phyto » et d'avoir recours à des techniques alternatives. (Paillage, mulch et plantes couvre-sol permettant de limiter les opérations de désherbage des massifs fleuris et arbustifs.)

**L'impact de ces produits est en effet très important sur l'eau.**

Limiter le recours aux phytosanitaires constitue, par ailleurs, un enjeu de santé publique tant pour les agents communaux que pour les usagers des espaces verts.

**L'herbe haute n'est pas un fléau**

L'enherbement des caniveaux et des bas de murs ne pose aucun problème de salubrité

et rarement de gêne réelle à l'écoulement des eaux. Il s'agit avant tout d'un problème de perception. La végétation spontanée peut même être mise en valeur et contribuer au fleurissement de la commune.

**Les herbes hautes sont un refuge naturel**

Nos espaces verts sont des écosystèmes à part entière. Procéder à des tontes différenciées et maintenir des zones en herbes hautes favorisent la diversité des plantes et donc des espèces animales.

De plus, la gestion de ces milieux ouverts représente une charge importante pour la commune. On a tout intérêt à ce que leur entretien soit pensé au plus juste tant pour l'écologie que pour l'utilisation optimale des moyens.

\* Phytosanitaire : substance émise pour lutter contre des organismes nuisibles. Terme générique qui rassemble les insecticides, les fongicides, les herbicides, les parasitocides.

### Rappel à la réglementation

- Il est interdit d'utiliser des traitements phytosanitaires à moins de 5 mètres des cours d'eau ! N'oubliez pas que les fossés mènent souvent à des cours d'eau...
- Les chemins et trottoirs stabilisés, enrobés ou pavés sont stériles et ne permettent aucune dégradation biologique des polluants.

Il convient donc d'éviter l'utilisation de pesticides et désherbants chimiques sur les trottoirs.

## Le printemps est déjà là

Et les envies de jardiner aussi.

**T**ondeuse, taille-haie et roto fil seront à l'œuvre en ces beaux jours pour rafraîchir nos jardins, mais, les dimanches après-midi, n'oublions pas de respecter le repos de nos voisins et renouons avec nos bonnes pratiques.

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour recycler les déchets verts :

- Le compostage est une alternative efficace et économique. Il permet de produire son propre terreau pour le bien être de vos plantations, dans un coin de votre jardin ou dans un composteur que vous pouvez obtenir auprès du SEMOCTOM (commande en ligne ou auprès de la Mairie).
- Le deuxième mercredi du mois, l'association R.E.V. propose de recycler vos branchages en broyat, à répartir autour de vos massifs, arbres et dans votre potager. Ainsi, vous pourrez lutter efficacement et proprement contre les mauvaises herbes et économiser l'eau d'arrosage.

- Nous vous rappelons que dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, il n'est pas autorisé de brûler les déchets verts dans vos jardins (arrêté préfectoral). Aussi, la déchetterie de Saint-Caprais vous accueille du lundi au samedi.

- Le frelon asiatique ; il est encore temps de lutter, en utilisant leur recette favorite. Constituer un piège avec une bouteille plastique transparente dans laquelle vous verserez du vin blanc sec et bière à parts égales + 1 filet de sirop de fruits rouges.

**N'hésitez pas à consulter les sites suivants pour un complément d'informations :**

R.E.V. : [www.asso-rev.org](http://www.asso-rev.org)

SEMOCTOM : [www.semocotom.com](http://www.semocotom.com)

Mairie : [www.mairiedecenac33.com](http://www.mairiedecenac33.com)

### Ne pas oublier :

- Interdiction de faire du feu dans son jardin
- Interdiction d'utiliser tondeuses, tronçonneuses, roto fils et autres engins motorisés le dimanche (sauf de 10h00 à 12h00).

### Précisions Bois de Desfonseau

Une partie de ce bois appartient à la Commune de Cénac, il est ouvert au public. L'accès se fait par l'avenue Rauzé Sybil ou par l'allée de l'Amitié.

L'autre partie du bois donnant sur l'avenue des Chênes appartient à un propriétaire privé qui assume l'entretien de cet espace boisé.

## VOIRIE

## Nouvelle signalétique



Fin février, la nouvelle signalétique, proposée par la Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers, a été mise en place sur l'ensemble du village. Quelques erreurs ont déjà été relevées et signalées à la Cdc qui procédera aux rectifications.

## EXPOSITION

## Hélène Jacquet aux Acacias



Une exposition de peinture est accrochée sur les murs du restaurant Les Acacias. On peut admirer les œuvres d'Hélène Jacquet jusqu'au 13 mai prochain.

L'artiste était présente auprès des invités lors du vernissage du 14 mars dernier.

## ÉVÉNEMENT

## Nature et petites bêtes



Le **samedi 2 Mai de 14h00 à 18h00**, la commune organise son premier troc de plantes à la Roseraie (face à l'église). Venez troquer vos plants de légumes en trop, des pousses de plantes d'intérieur, des boutures, des semis, des bulbes... mais aussi vos pots, jardinières ou outils qui encombrant vos cabanons... À cette occasion, vous pourrez venir rencontrer les services techniques de la commune, mais aussi l'association « Des Jardins de tomates », des apiculteurs et profiter de nombreuses animations.

### École de la Pimpine

C'est le nom imaginé et proposé par les élèves de l'école. Adopté à l'unanimité en Conseil Municipal le 19 mars dernier, l'école de Cénac sera désormais l'école de la Pimpine.



## RETOUR EN IMAGE SUR

## Cénac en Scène - Albertine



Ce samedi 7 mars à la salle culturelle, une pièce de théâtre « Albertine en cinq temps » par le théâtre de Zélie.

## Concert de l'école de Musique



Domage que le parterre fût clairsemé pour cette soirée-concert organisée par l'école de musique. Car les trois groupes qui se sont produits (Shout of life, Just et Blossom) ont, outre une présence scénique évidente, de bien belles dispositions qui laissent augurer un avenir serein s'ils persistent à conserver leur fraîcheur.

## Carnaval de l'école



Le 13 mars, les enfants de l'école ont fêté Monsieur Carnaval. Ils ont pu ainsi défilé dans Cénac, accompagnés des parents d'élèves et institutrices.

## Le repas des aînés

Le samedi 15 février, plus de 100 convives au repas des aînés.

**S'**il y a une tradition qui perdure dans notre village, c'est bien le repas des aînés.

En effet, pas moins de 110 de nos anciens étaient présents, le 15 février, à la salle culturelle pour se retrouver, comme chaque année, faire la causette et donner des nouvelles.

Et, au vu des beaux appareils que revêtaient les convives, peu de doute sur l'importance de maintenir le lien et la tradition.

L'équipe municipale en charge de l'organisation de cette manifestation, sous la houlette de Cathy Deldevert, Conseillère municipale déléguée à la Santé et à la Solidarité, avait opté, cette année pour la continuation dans le choix du traiteur (Duloup). En revanche, elle avait fait le choix d'un programme d'animation novateur en faisant venir le transformiste Eric Nadeau qui fut très applaudi.

Pari réussi : le repas a été visiblement apprécié du public. Quant au spectacle, en optant pour une musique faisant la part belle au patrimoine de la chanson française, il ne pouvait qu'engager à pousser ensemble la chansonnette. Et à voir le visage réjoui des convives quand l'artiste,



affublé de costumes hauts en couleurs et rutilants, interpellait les unes et les autres en réclamant des bises, il y a fort à parier sur le plaisir que les invités ont ressenti durant toute la représentation.

Il ne restait plus, en somme, qu'aux plus lestes, à faire preuve de leur talent de danseur sur les valse et autres paso-doble. Juste pour nous rappeler, le temps d'une journée, que les anciens sont une force, toujours bien vive.

## AGENDA

**Cérémonie des Maires Honoraires**  
Vendredi 3 avril à 18h30 - Salle culturelle

**Concert organisé par l'association musicale**  
Samedi 4 avril à 20h00 - Salle culturelle

**Loto du rugby**  
Dimanche 12 avril - Salle culturelle

**Bourse aux vêtements organisée par le Comité des Fêtes.**  
Du 17 au 19 avril - Salle culturelle

**Concert de sortie de Résidence du groupe « Onde »**  
(jazz-rock progressif irlandais). Entrée libre  
Samedi 25 avril 18h30 - Salle culturelle

**Nature et petites bêtes**  
Samedi 2 mai à 14h00 - Place de la Roseraie

**San Pimpine organisée par la PCRT**  
Du 29 au 31 mai - Dans le village

**Fête de l'association Charivari**  
Samedi 6 juin à 20h30 - Salle culturelle

**Festival Jazz360**  
Du 12 au 14 juin sur tout le territoire de la CDC

## Médailles du travail



Ils étaient cinq récipiendaires présents sur les huit de la promotion à se voir épingler la médaille du travail par Catherine Veyssy et quatre de ses conseillers municipaux : Yveline Gallusci, Nathalie Darnaud (argent), Patrick Journet (vermeil), Yves Carrière (or) et Alain Bouillard (grand or).

## Conciliateur de justice

Patrick TRONCHE a été nommé conciliateur de justice en remplacement de Monsieur René BENOIT sur le canton judiciaire de Créon dont Cénac fait partie.

Ses permanences se tiennent :

- Le 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30 à la cabanne à projet 32 rue Amaury de Craon - 33670 Créon. Tél. 05 57 34 42 52

- Le 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30 à la Mairie de Latresne 1 avenue Jean Balde - 33360 Latresne. Tél. 05 57 97 02 70

Les consultations se font sur prise de rendez-vous préalable par téléphone en fonction du lieu souhaité par l'administré.

## Cénac Infos

Journal municipal édité par la Mairie de Cénac  
Tél. 05 57 97 14 70

cenac.33.mairie@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Catherine Veyssy

Élu à la communication : Jean-Christophe Dudreuil

Ont participé à ce numéro : Catherine Veyssy,

Jean-Christophe Dudreuil, Éric Latouche, Didier Laugaa,

Nathalie Pottier, Marie-France Vidal, Caroline Vrech

Impression : Graphits, tirage à 1000 exemplaires

Astreinte Mairie : Tél. 06 75 24 19 29

[www.mairiedecenac33.com](http://www.mairiedecenac33.com)